



Ville de Cannes

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Marchés de détails et Foires

#### FOURNITURE ELECTRICITE

#### Note d'information à l'attention des forains installés sur la base de vie à Coubertin

Nous vous informons que la Ville de Cannes a entrepris des travaux de raccordement électrique qui permettent ainsi à chacun de souscrire un contrat auprès du fournisseur de son choix pour la mise en service de l'alimentation électrique.

**A cet effet, la Ville de Cannes n'est plus responsable de la fourniture en électricité.**

Nous vous invitons à vous rapprocher **dès à présent** du fournisseur de votre choix.

Pour vous faciliter dans vos démarches, vous trouverez ci-dessous les éléments qui vous seront nécessaires à la **souscription d'un contrat** :

1. Se renseigner sur les prestataires de service en fourniture d'électricité (tel : 0 800 112 212 ou site internet : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)).
2. Choisir un prestataire dans la liste proposée.
3. Souscrire un contrat (tarif jaune - caravane) en fournissant les informations suivantes :
  - N° **IDC 25941045 et 25941258 (puissance maximale : 240 KVA)**.
  - Adresse du site : parking Coubertin – Avenue Poésie – 06150 Cannes la Bocca
4. Contacter le Guichet de Raccordement électrique par téléphone :
  - Si consommation < 36 kWa au 09 69 32 18 61
  - Si consommation > 36 kWa au 09 69 32 18 99 ou 06 69 32 18 77

Nous vous rappelons, qu'outre la souscription d'un contrat auprès d'un fournisseur, la mise en service de votre alimentation électrique est soumise aux **conditions obligatoires** suivantes :

- Réaliser par vos soins les branchements électriques dans les règles de l'art ;
- Etre en possession du Consuel si votre installation intérieure est nouvelle ou modifiée.

**Tout branchement non conforme ou sans obtention d'autorisation préalable sera soumis à une sanction**

Le service Marchés de détails et Foires se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 04 97 06 46 58